



IMPORTANT CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

1 - RECONNAISSANCES

Application article 6.2 page 133 FRANCE AUTO REGLEMENTATION
Afin de préserver l'avenir des rallyes, nous vous demandons de respecter scrupuleusement le code de la route ainsi que l'environnement et la quiétude des habitants de toutes les localités traversées, et tout particulièrement nous vous demandons de ne pas effectuer de demi tour dans les villages et de limiter les nuisances sonores surtout dans la traversée des villages.

Les reconnaissances et non les essais seront autorisés les

samedi 18 septembre de 08h00 à 21h00

Le Samedi 18 reconnaissances autorisées pour ES1 – ES2 - ES3

et le dimanche 19 septembre 2010 de 09h00 à 19h00.

Le Dimanche 19 reconnaissances autorisées pour ES1 – ES2

**ES3 Interdite le DIMANCHE par Arrêté préfectoral
des contrôles seront effectués et tous
contrevenants seront sanctionnés suivant la réglementation FFSA.**

Reconnaisances interdites le vendredi 24/09 et le samedi 25/09.

(Mise en place de la sécurité.....Application de la réglementation aux contrevenants)

2 - PARCOURS DE LIAISON

Les parcours de liaison seront effectués au maximum à une vitesse moyenne de 50 Km/h et dans le respect du code de la route. Des contrôles seront effectués pendant toute la durée du rallye, qui entraîneront des pénalités selon l'article 8 page 143 de la réglementation.

3 - ASSISTANCES ET ACCOMPAGNATEURS

Assistances et accompagnateurs devront se conformer aux consignes générales de sécurité, le concurrent ou le pilote restant solidairement responsable de leurs agissements qui pourront, éventuellement, entraîner la mise hors course de l'équipage concerné.

Merci de respecter le parc d'assistance (pas de frein à main) sous peine d'exclusion.

Comptant sur votre compréhension, aidez nous à faire de ce 33^{ème} Rallye des NOIX "Rambert MEUNIER", un modèle du genre dans ce domaine, respectez les riverains qui ont le droit de sortir de chez eux sans courir le moindre risque.

Par avance merci à tous.

L'A.S.A ONDAINE

